

458ème séance plénière

PC Journal No 458, point 3 f) de l'ordre du jour

**DECISION No 554
NOUVEAUX PROGRES DANS LA GESTION DE L'ORGANISATION**

Le Conseil permanent,

Prenant note du rapport du Secrétaire général et le félicitant ainsi que son personnel pour les progrès considérables accomplis dans les domaines de la réforme de la gestion et des finances et en ce qui concerne la poursuite de la mise en oeuvre des Décisions Nos 486 du 28 juin 2002 et 493 du 25 juillet 2002,

1. Prie le Secrétaire général de présenter, à la première occasion, une proposition pour la mise à jour du Règlement financier et charge le Comité consultatif de gestion et finance d'examiner cette proposition et de formuler, dans les plus brefs délais, des recommandations aux fins de leur approbation par le Conseil permanent dans le courant de l'année 2003 ;
2. Prie le Secrétaire général d'élaborer plus avant les propositions sur les modalités de l'utilisation et de la gestion des réserves liquides de l'Organisation, en tenant pleinement compte des discussions entre Etats participants sur le document intitulé « Discussion Paper on Managing Income and Expenditure » (PC.IFC/32/03 - à réviser), et d'y inclure des recommandations relatives à l'utilisation future, à la gestion et au niveau des fonds disponibles. A cet égard, prie également le Secrétaire général de lui présenter un calendrier pour la restitution de l'excédent de trésorerie de 2002 relevé dans les états financiers vérifiés pour 2002, qui tiennent compte des besoins de liquidités de l'Organisation et des propositions qu'il doit faire à ce sujet. Prie en outre le Secrétaire général de veiller, dans le contexte des dispositions de l'Article 7.07 (b) du Règlement financier, à la mise en oeuvre sans délai de la Décision No 501 du 14 novembre 2002 sur les états financiers vérifiés pour 2001. Charge le Comité consultatif de gestion et finance d'examiner les propositions susmentionnées, notamment le Document de réflexion précité sur la gestion des recettes et des dépenses (PC.IFC/32/03 - à réviser), et de formuler des recommandations appropriées pour approbation par le Conseil permanent dans les délais voulus afin qu'elles puissent entrer en vigueur le 1er janvier 2004 ;
3. Charge le Comité consultatif de gestion et finance d'examiner les recommandations élaborées par le Secrétariat sur l'établissement et les modalités de la fonction de Chef des groupes d'administration des fonds et de soumettre ses recommandations au Conseil permanent pour approbation dans les délais voulus afin qu'elles puissent être prises en compte dans le budget unifié pour 2004 ;

4. Prie le Secrétaire général de soumettre aux Etats participants des propositions pour une politique de l'OSCE en matière de barèmes de traitement du personnel local afin de rationaliser cette catégorie de dépenses, et charge le Comité consultatif de gestion et finance d'examiner ces propositions et de soumettre des recommandations au Conseil permanent pour approbation dans les délais voulus afin qu'elles puissent être prises en compte dans le projet de budget unifié pour 2004 ;

5. Prie le Secrétaire général d'élaborer un rapport détaillé sur les résultats obtenus dans le domaine de la réforme de la gestion afin de le soumettre à la onzième Réunion du Conseil ministériel qui se tiendra à Maastricht les 1er et 2 décembre 2003.